



Comité français pour l'environnement
et le développement durable

COMITE DE SELECTION DU 18/03/04



Contact : Ville de Dunkerque

Porteur du projet : Daniel GAUTRAUD, Directeur général des services

Titre : Vers le développement durable

Tel : 03 28 26 28 38

Introduction :

La Ville de Dunkerque a développé l'un des premiers réseaux de surveillance de la qualité de l'air (1976), mais aussi l'un des premiers projets de recyclage des déchets ménagers (1989) en France. Le 25 mars 1996, la ville de Dunkerque, en signant la Charte d'Aalborg, s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local. La quantité des actions témoigne d'une volonté de mettre en œuvre concrètement une stratégie intégrée de développement durable.

1/ L'approche globale du développement durable dans le projet :

Sur le plan environnemental, l'objectif de la Ville est de limiter les nuisances liées à l'industrialisation et à l'urbanisation, pour développer une véritable gestion environnementale basée sur l'innovation technologique.

En 1993, la ville a installé le premier « Conseil local du bruit » et créé une brigade municipale du bruit. En 1996, la ville a été l'une des premières à adopter le périmètre Natura 2000. En 1997, un plan de gestion différencié sur les espaces naturels a été développé notamment sur le parc du Vent et le Fort de Petite-Synthe.

En 1996 la ville s'est vue attribuer le « Prix Européen des villes durables » pour ses résultats concrets en matière de développement durable, comme l'adoption d'un Schéma d'Environnement Industriel unique en Europe.

Sur le plan social, chaque quartier de la ville accueille un CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) qui intervient dans l'accompagnement des démarches sociales et des politiques d'insertion. Dans le domaine des personnes âgées, le CCAS gère des services d'aides à domicile, des établissements d'hébergements et anime un service de coordination gérontologique qui a vocation à devenir un Comité Local d'Information et de Coordination. Le CCAS possède un effectif de 213 personnes dont 105 titulaires, 16 auxiliaires, 23 emplois jeunes. Il est prévu de créer dans le cadre du CCAS un comité des usagers pour exprimer leurs points de vues sur les dispositifs d'actions sociales. En 2003, le budget du CCAS est de 6 445 554 euros.

La ville développe une politique éducative partenariale territorialisée sur les temps péri et extra scolaire. Elle a ainsi créé le Contrat de ville éducation, le Contrat temps libre, le Contrat local d'éducation artistique et le Contrat enfance. La création du premier festival « Enfance, petite enfance » est à mettre à son actif.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————>

2/ La gouvernance :

L'action de la ville concerne toutes ses compétences, l'énergie, le chauffage, l'efficacité énergétique des bâtiments, les piles à combustibles, l'installation solaire collective pour la production d'eau chaude.

En ce qui concerne l'eau, la qualité des eaux de baignades est suivie par un groupe d'expert composé de la Ville, de la Communauté urbaine, de l'Agence de l'eau et du port autonome. Son objectif est de pérenniser la classification « A » des eaux de baignade des plages du littoral.

Un service « énergie » a été créé en 1991 pour remplacer les chaufferies au fuel par des chaufferies au gaz, optimiser les rendements énergétiques et assurer une réduction des rejets de polluants. Les 18 plus importantes chaufferies de la ville ont été modifiées, ce qui a permis une réduction de 60% des émissions de dioxyde de soufre. La ville a mis en place un programme pluriannuel d'acquisition de véhicules propres qui s'est traduit par l'achat, en 2002, de 2 véhicules électriques et de 8 véhicules GPL.

En 2002, a été mise en place l'expérimentation d'une pile à combustible dite à hydrogène d'une puissance de 4kW électrique et de 5,6KW thermique. Cette même année, la ville a entrepris une démarche HQE au sein des services techniques municipaux afin de décliner techniquement les objectifs et les performances, technique, environnementale, économique et sociale en matière de construction HQE pour chaque opération menée.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
—————>

3/ Les moyens mis en œuvre pour la participation et la mobilisation :

En matière de démocratie participative, de gouvernance, de mobilisation des partenaires, la ville a travaillé avec l'ensemble des réseaux associatifs présents sur son territoire.

La ville applique le principe de subsidiarité afin que les décisions soient prises au plus près du terrain. L'approche de certaines thématiques se fait au niveau micro-local (quartier). C'est pour aller dans ce sens que la ville a créé 6 mairies de quartiers, des conseils de quartiers et des maisons de quartiers.

Elle a aussi créé, en 2000, un Atelier de Travail Urbain de Proximité (ATUP) composé d'une trentaine d'habitants, d'élus et de techniciens qui se réunissent avec des délégués communaux pour améliorer l'aménagement des quartiers. C'est le cas du quartier de la Tente verte dont l'objectif est de mieux intégrer une voie ferrée.

Elle a instauré, en 2003, un Atelier de Vie de Quartier (AVQ) composé d'élus, de techniciens de la ville, d'habitants, de délégués communaux, de la communauté urbaine et de l'agence d'urbanisme pour faire le lien entre les propositions émanant des habitants, des membres des commissions thématiques de la Maison de quartier de la rue des Soubise et des délégués communaux de Dunkerque-Centre.

L'ADUGE, Association Dunkerquoise de Gestion des Equipements Sociaux, a une mission d'éducation pour organiser le développement social et permettre l'expression de la démocratie participative. Elle gère 14 maisons de quartiers, 3 crèches, 8 haltes-garderies, 1 espace parents - enfants. Le soutien aux projets pédagogiques développés par les écoles maternelles et élémentaires est assuré par l'intermédiaire d'un Fonds d'Intervention Pédagogique et Educatif (FIPE).

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
_____→

4/ Le caractère novateur de la démarche :

Trois dimensions caractérisent la stratégie de la Ville : l'innovation technologique, les partenariats pluri-acteurs et la création de structures de participation. Le dossier confirme une forte volonté de renforcer les acquis des actions commencées depuis maintenant 14 ans.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
_____→

5/ Les acquis effectifs :

On note l'installation de la première éolienne en 1991, l'installation d'une ferme éolienne produisant près de 7 millions de KW/h par an soit l'équivalent de 3 200 ménages (hors chauffage) en 1996.

En 2002, la ville a mis en place un projet d'économie de la ressource en eau potable avec la création d'un puit pour la fourniture en eau de nettoyage destinée à la voirie. En 2004, le projet de récupération des eaux pluviales des bâtiments scolaires pour les chasses d'eau des sanitaires est développé.

Par ailleurs, la ville de Dunkerque soutient des actions de développement durable dans les pays du Tiers Monde en y consacrant un budget de 45 000 euros par an.

Note d'évaluation par le jury

1 2 3 4
_____→

SCORE FINAL: /20

COMMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....